

Coordination de 2021

3 thèmes ont été abordés au cours de cette coordination

- **Exercice regroupé**

A l'appui d'un questionnaire adressé aux CDO et d'une fiche questions/réponses validée par l'ARS ARA, une information sur les structures de soins regroupées (Equipe de soins primaires, Centre de santé, MSP, CPTS) a été proposée aux CDO. Leur place dans cette procédure via les Espaces de concertation départementaux ainsi leur vigilance nécessaire concernant l'entrisme des NPS a été soulignée.

- **Sport santé**

Un compte rendu sur l'avancée inégale des départements ARA dans le champ du Sport santé a permis d'aborder la place des MK dans les Dispositifs d'accompagnement vers la pratique d'activité physique (DAPAP), les Maisons sport santé (MSS), l'octroi pour les MK de la carte d'éducateur sportif en s'appuyant sur les textes encadrant cette activité.

- **Commission mixte paritaire de conciliation des MK**

Une revue des textes (Décret du 2 octobre 2020, Guide de procédure CNO, Instruction ministérielle) encadrant cette nouvelle commission, en charge partagée avec les CPAM, a été proposée aux CDO. Les zones d'ombres soulevées seront réévaluées à l'aune des premières saisines.

Quiz final, questionnaire de satisfaction et synthèse ont été adressés en version papier et numérique aux CDO.